RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

ID: 007-210701579-20251013-25_054-DE

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

5²L0

Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2025 - 18 h 00 - convocation du 07 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-054 - DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BP 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la dissolution du CCAS au 31 janvier 2025, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'intégrer, dans le budget de la Commune, l'excédent de clôture en fonctionnement et l'excédent de financement en investissement du budget du CCAS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	100,00	001 (001) : Excédent d'investissement reporté	100,00
	100,00		100,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
65134 (65) : Aides	393,26	002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	393,26
	393,26		393,26

Total Dépenses	493,26	Total Recettes	493,26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- <u>APPROUVE</u> les modifications budgétaires mentionnées ci-dessus pour l'intégration dans le budget de la Commune de l'excédent de clôture en fonctionnement et l'excédent de financement en investissement du budget du CCAS.

- TRANSMET un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

<u>Présent(s)</u>: MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX-

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration: no Dewis a no cuen

Absent(s): P" GAGNOT N' NONTCHAND. Nº LOUD

Secrétaire de Séance : 1 LAUSSEC

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : ||

Nombre de suffrages exprimés : ||

Votes POUR : ||

Votes CONTRE :

Le Maire,

Abstentions:

Le secrétaire de séance,

Ério CUER